

PROCES VERBAL DES ASSEMBLEES

1- VOTES POUR L'AG EXTRAORDINAIRE

	Nbr de votants	Nbr de voix
Nombre d'électeurs inscrits	3093	10427
Nombre d'émargements	1681	6399
Nombre d'enveloppes de vote	-	6399
Taux de participation	54,34%	61,36%

Les quorums (plus de la moitié des titulaires du droit de vote représentant au moins la moitié des voix) étant réunis, la commission électorale valide l'assemblée générale extraordinaire.

	Nbr de voix		
Résolution n° 1 - Approuvez-vous la proposition de modification des statuts afin d'introduire la nouvelle appellation des comités régionaux de cyclotourisme ?	Oui	6073	94,90%
	Non	209	3,26%
	Abst.	117	1,82%
Résolution n° 2 - Approuvez-vous la proposition de modification des statuts afin d'introduire la nouvelle parité hommes/femmes ?	Oui	5611	87,68%
	Non	536	8,37%
	Abst.	252	3,93%

Ayant obtenu plus des deux tiers des voix exprimées (soit plus de 4266 voix), les deux résolutions portant modification des statuts sont adoptées.

Dates du scrutin

Le scrutin s'est déroulé du 22/10/2015 à 14h00 (Heure de Paris) au 05/12/2015 à 10h00.

Adoption du procès verbal

Le présent procès verbal est adopté à l'unanimité par les membres de la commission électorale réunie à Montpellier le 5 décembre 2015.

Signature des membres de la commission électorale

Jean-Claude LOIRE (Président)	
Suzanne BESSE (Membre)	
Michel BRAAS (Membre)	
Jean-Paul PLESSIS (Membre)	
Jeanine LOIRE (Membre)	

PROCES VERBAL DES ASSEMBLEES

2- VOTES POUR L'AG ORDINAIRE

	Nbr de votants	Nbr de voix
Nombre d'électeurs inscrits	3093	10427
Nombre d'émargements	1676	6373
Nombre d'enveloppes de vote	-	6373
Taux de participation	54,18%	61,12%

		Nbr de voix	
1- Approbation du rapport moral	Oui	6157	96,61%
	Non	111	1,74%
	Abst.	105	1,64%
2- Approbation du rapport d'activités	Oui	6156	96,59%
	Non	93	1,45%
	Abst.	124	1,94%
3- Approbation du rapport financier	Oui	5976	93,77%
	Non	164	2,57%
	Abst.	233	3,65%
4- Approbation du projet de budget	Oui	5874	92,17%
	Non	201	3,15%
	Abst.	298	4,67%
Résolution n°3 - Approuvez-vous la proposition de modification du règlement intérieur avec la nouvelle rédaction de l'article 30 ?	Oui	5874	92,17%
	Non	178	2,79%
	Abst.	321	5,03%
Résolution n°4 - Acceptez-vous de confirmer le commissaire aux comptes de la Fédération : Olivier Marion et le commissaire aux comptes suppléant : Marc Luccioni, dans leurs fonctions pour une durée de 6 ans ?	Oui	6192	97,15%
	Non	48	0,75%
	Abst.	133	2,08%

Ayant obtenu la majorité simple, les rapports, le projet de budget et les résolutions sont adoptés.

Dates du scrutin

Le scrutin s'est déroulé du 22/10/2015 à 14h00 (Heure de Paris) au 05/12/2015 à 10h00.

Adoption du procès verbal

Le présent procès verbal est adopté à l'unanimité par les membres de la commission électorale réunie à Montpellier le 5 décembre 2015.

Signature des membres de la commission électorale

Jean-Claude LOIRE (Président)	
Jeanine LOIRE (Membre)	
Michel BRAAS (Membre)	
Jean-Paul PLESSIS (Membre)	
Suzanne BESSE (Membre)	